



République Démocratique du Congo

FONER

FONDS NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER

Etablissement Public créé par la Loi n°08/006-A du 07 juillet 2008 et le Décret n°08/27 du 24 décembre 2008



Kinshasa, le **11 NOV 2024**

Le Directeur Général

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT DES CONSULTANTS CHARGES DE REALISER LES AUDITS TECHNIQUES ET FINANCIERS DES PROGRAMMES D'ENTRETIEN ROUTIER DES EXERCICES BUDGETAIRES 2024, 2025 ET 2026

N° Avis : AMI n° FONER/CGPMP/PI/AMI/02/2024
Date de l'Avis : le 18/10/2024
Financement : Fonds propres du FONER
Référence au PPM : ANO n° 1201/DGCMP/DG/DCP/D2/K.L/2024 du 29 mai 2024

1. Contexte général de la mission

Le Fonds National d'Entretien Routier « FONER » de la République Démocratique du Congo est un établissement public dont la création a été rendue nécessaire pour répondre à l'insuffisance et à l'irrégularité chronique des budgets nationaux alloués au secteur routier et qui constituent la cause majeure de la dégradation généralisée des routes en RDC. A cet effet, il a pour mission essentielle (i) la collecte des ressources financières et (ii) le financement de l'entretien et la protection du patrimoine routier national quels qu'en soient les Maîtres d'Ouvrages, à l'exception des ouvrages dont la construction et l'exploitation sont concédées.

Conformément aux textes légaux et réglementaires le régissant, après la réception des travaux exécutés sous son financement au cours de chaque exercice budgétaire, le FONER procède à l'audit technique et financier desdits travaux.

Ainsi, au regard de la nature des routes entretenues qui sont pour la plupart en terre et sur lesquelles les traces des travaux sont difficiles à trouver après une année avec la forte pluviométrie que connaît le pays, d'une part, et tenant compte de l'élasticité des procédures de contractualisation, d'autre part, la Direction Générale du FONER, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2023-2027, entrevoit dorénavant procéder à la mise en place des contrats pluriannuels dans le but de permettre la réalisation des missions d'audits pendant et après l'exécution des travaux.

C'est dans cette optique qu'il est prévu le recrutement des consultants chargés de réaliser les audits techniques et financiers des Programmes d'Entretien Routier (PER) des exercices budgétaires 2024, 2025 et 2026.

2. Pour répondre aux critères de sélection,

- a. Le cabinet doit justifier une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine de construction ou de génie civil et/ou d'audit et d'Expertise Comptable de réputation internationale. Les compétences du cabinet cerneront l'une ou plusieurs parmi les expertises suivantes : études et contrôle de travaux routiers, assistance technique au Maître d'ouvrage, audit technique et financier des projets d'infrastructures, contrôle qualité, gestion de projet et notamment les procédures de passation de marchés.

- b. Il doit avoir effectué pendant les quinze (15) dernières années au moins 2 missions similaires en zone subsaharienne ;
- c. Une expérience prouvée du cabinet en audit des projets routiers financés par les Fonds d'Entretien Routier (FER) serait un atout.
3. Les équipes en charge de la mission devront comporter un chef de mission et devront justifier d'une expérience pertinente dans le secteur concerné. Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :
- (i) Un Chef de mission répondant au profil suivant :
- Être détenteur d'un diplôme universitaire d'Ingénieur Civil ou d'Ingénieur de Bâtiments et Travaux Publics de niveau (Bac +5) ou d'un diplôme de licence en science économique ou de niveau équivalent ;
 - Avoir une expérience globale d'au moins dix (10) ans dans la gestion des projets routiers et/ou des audits techniques et financiers des projets routiers ;
 - Avoir réalisé au moins trois (3) missions d'audit technique ou financier des projets routiers au cours des dix (10) dernières années. En cas de réalisation d'une mission d'audit pour le compte d'un Fonds Routier (FR) ou d'un Fonds d'Entretien Routier (FER) en zone subsaharienne durant la période considérée serait un atout ;
 - Avoir une bonne connaissance des procédures, en matière de gestion des marchés de travaux routiers et de passation des marchés des travaux routiers ;
 - Avoir une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des projets
 - Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards ;
 - Parler et écrire parfaitement le français ;
- (ii) Un Ingénieur ou un économiste financier spécialiste en gestion des contrats des projets routiers répondant au profil suivant :
- Être détenteur d'un diplôme universitaire d'Ingénieur Civil ou d'Ingénieur de Bâtiments et Travaux Publics de niveau (Bac+5) ou d'un diplôme de licencié en science économique ou de niveau équivalent ;
 - Avoir une expérience globale d'au moins huit (8) ans dans la gestion des projets routiers et/ou des audits techniques et financiers des projets routiers ;
 - Avoir réalisé au moins deux (2) missions d'audit technique et financier des projets routiers au cours des cinq (5) dernières années. En cas de réalisation d'une mission d'audit pour le compte d'un Fonds Routier (FR) ou d'un Fonds d'Entretien Routier (FER) en zone subsaharienne durant la période considérée serait un atout ;
 - Avoir une bonne connaissance des procédures, en matière de gestion des marchés de travaux routiers et de passation des marchés des travaux routiers ;
 - Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards ;
 - Parler et écrire parfaitement le français ;
- (iii) Deux (2) assistants auditeurs et experts-comptables (réviseur comptable) titulaires d'un Diplôme de niveau (Bac +5) au moins en comptabilité ou équivalent et ayant au moins cinq (5) ans d'expérience en audit des comptes ;
- (iv) Deux (2) assistants auditeurs techniques et ingénieurs routiers titulaires d'un Diplôme de niveau (Bac+5) en génie civil ou d'Ingénieur de Bâtiments et Travaux Publics de niveau ou équivalent avec une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans la conduite des projets d'infrastructures ;
- (v) La présence dans l'équipe d'au moins un (1) expert en passation des marchés ayant une bonne connaissance des procédures de passation des marchés serait un atout.

4. Étendue du mandat des consultants et découpage en lots.

La mission des Consultants ou des Cabinets d'audit concernera les projets financés et exécutés à travers toutes les provinces de la République Démocratique du Congo.

Les prestations à effectuer porteront sur tous les travaux financés et exécutés durant les trois exercices budgétaires concernés repartis géographiquement en sept (7) lots selon le découpage suivant :

- Lot 1 : **Ville province de Kinshasa et la Province du Kongo Central** ;
- Lot 2 : **Grand Bandundu** (Provinces du Kwilu, du Kwango et de Maï-Ndombe) ;
- Lot 3 : **Grand Équateur** (Provinces de l'Équateur, de la Tshuapa, de la Mongala, du Nord-Ubangi et du Sud-Ubangi) ;
- Lot 4 : **Grande Orientale** (Provinces de la Tshopo, du Bas-Uele, du Haut-Uele et de l'Ituri) ;
- Lot 5 : **Grand Kivu** (Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema) ;
- Lot 6 : **Grand Katanga** (Provinces du Haut-Katanga, du Lualaba, du Haut-Lomami et de Tanganyika) ;
- Lot 7 : **Espace Grand Kasaï** (Provinces du Kasaï, du Kasaï Central, du Kasaï Oriental, du Sankuru et de la Lomami).

Les Consultants qui seront sélectionnés à l'issue de cette procédure de présélection, après avoir été notifiés, devront se procurer la Demande de Propositions en cours d'élaboration au FONER pour préparer leurs propositions technique et financière.

Chaque cabinet peut soumissionner pour l'ensemble de sept (7) lots en présentant un dossier distinct par lot.

5. Lieux et durée de la mission

La mission est prévue à Kinshasa, au FONER et dans les directions générales et provinciales des agences routières (Office des Routes, Office des Voies de Desserte Agricole et Office des Voiries et Drainage) basées à Kinshasa et en provinces, dans les Exécutifs provinciaux et dans les sites d'exécution des projets routiers sous financement du FONER au cours des exercices budgétaires 2024, 2025 et 2026.

Elle est prévue se dérouler sur une durée de 90 jours calendaires étalés sur 12 mois pour chaque lot pris distinctement. Les auditeurs auront accès à tous les documents et informations nécessaires à l'exécution de leur mission.

6. Le Fonds National d'Entretien Routier « FONER » invite les candidats admissibles, Cabinet ou groupement de Cabinets, à manifester leur intérêt à fournir les services précités. Les candidats potentiels intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues, expériences dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel clé, permanent ou ponctuel, une lettre de motivation (2 pages maximum) expliquant les motivations profondes d'intérêts pour le présent projet, les qualifications et expériences spécifiques pertinentes et similaires à prendre en compte pour l'examen des expressions d'intérêts en vue de la constitution de la liste restreinte, etc. Ils doivent fournir les éléments de justification des expériences spécifiques exigées au point 3 ci-dessus.
7. La sélection des Consultants ou des Cabinets d'audit se fera en accord avec les procédures définies dans la Loi n°10/010 du 27 avril 2010, relative aux marchés publics en République Démocratique du Congo.

8. Les Manifestations d'Intérêts, rédigées en langue française, doivent être adressées au Directeur Général du Fonds National d'Entretien Routier (FONER), au siège social du FONER, sis Avenue des Palmiers n°10 dans la Ville de Kinshasa, Commune de la Gombe, ou expédiées par courrier électronique à l'adresse suivante : info@foner.cd au plus tard **jeudi 05 décembre 2024 à 14h00'**, heure locale, et porter clairement la mention **AMI n° FONER/CGPMP/PI/AMI/02/2024 - RECRUTEMENT DES CONSULTANTS CHARGES DE REALISER LES AUDITS TECHNIQUES ET FINANCIERS DES PROGRAMMES D'ENTRETIEN ROUTIER DES EXERCICES BUDGETAIRES 2024, 2025 ET 2026.**
9. Les Manifestations d'Intérêt seront ouvertes en présence des représentants des Consultants qui souhaitent assister à la séance d'ouverture des plis le **jeudi 12 décembre 2024 à 15h00'** dans la salle des réunions de la Direction Générale du FONER située à l'adresse indiquée au point 8 ci-avant

Pierre BUNDOKI NDONGALA

